

# Nuevo Mundo Mundos Nuevos

Debates, 2006

---

Frédérique Langue

## Quand le diable mène la danse

Regards pieux sur des diversions profanes  
(Venezuela XVIIIe siècle)

---

### Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.



Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le CLEO, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

---

### Referencia electrónica

Frédérique Langue, « Quand le diable mène la danse », *Nuevo Mundo Mundos Nuevos* [En línea], Debates, 2006, Puesto en línea el 03 février 2006. URL : <http://nuevomundo.revues.org/index1786.html>

DOI : en cours d'attribution

Éditeur : EHESS

<http://nuevomundo.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne à l'adresse suivante : <http://nuevomundo.revues.org/index1786.html>

Document généré automatiquement le 29 septembre 2009.

© Tous droits réservés

Frédérique Langue

## Quand le diable mène la danse

Regards pieux sur des diversions profanes (Venezuela XVIII<sup>e</sup> siècle)

- 1 Evoquer les métissages dont le Nouveau Monde est la résultante, en particulier dans l'ordre culturel, implique que l'on prenne en considération non seulement l'adaptation et la recréation en terres américaines des hommes et des institutions, mais aussi de leurs imaginaires. L'imaginaire que nous considérerons ici ne se réfère pas à un quelconque inconscient collectif, mais à un ensemble de phénomènes, d'événements, en d'autres termes de fragments de réalités, même de faible intensité, qui suscitent des réceptions diverses au sein des sociétés considérées (tant de l'ordre individuel que collectif), éveillent des émotions et suscitent des passions, en fonction de systèmes de représentations et modèles culturels bien précis.
- 2 Or, tout un pan de l'imaginaire européen dans sa version eschatologique a développé les références au Mal, aux démons en tous genres, en particulier à la figure du Diable. Son "affirmation" sur la scène européenne à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, son apogée en quelque sorte aux XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles ("chasse aux sorcières") et son "intérieurisation" au XVIII<sup>e</sup> siècle sous une forme volontiers littéraire, ne peut être étudiée indépendamment du contexte social et culturel de l'époque. En fait, les métamorphoses de la figure du Mal renvoient également à la manière dont les hommes conçoivent leur destin personnel et l'avenir de leur civilisation. En d'autres termes, à des domaines insérés dans un quotidien méconnu que tentent de restituer l'histoire culturelle, l'histoire du corps, du lien social, des diversions et passions, et, plus encore, l'histoire des sensibilités<sup>1</sup>.
- 3 Il ne s'agit pas ici de centrer cette approche des diversions liées à la musique pendant la période coloniale sur une interprétation en définitive manichéenne, d'autant que nombreux sont les spécialistes de la question à s'être penchés sur les aspects les plus divers de la démonologie. Alors que le siècle des Lumières a été en Europe le siècle du "crépuscule du diable", mais en même temps le début de ce processus d'intériorisation qui permet de traiter le surnaturel en général à la fois avec un minimum de respect, et en même temps sans trop y croire<sup>2</sup>, il n'en a pas été tout à fait de même dans le Nouveau Monde. Au-delà des références répétées à un "démon intérieur" et à des pulsions démoniaques (mais dans certains pays tels la France, l'insertion du démon dans le "plaisir de la vie", voire dans une culture du fantasmagorique laisse tout aussi peu de place à l'angoisse), il reste que la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle vénézuélien voit coexister la peur de Satan (brandie notamment par les prélats) et le relâchement des mœurs, et ressurgir les postures rigoristes chez certains dignitaires ecclésiastiques.
- 4 Trois figures-clefs s'inscrivent dans ce courant profondément conservateur des "bonnes" mœurs et coutumes qui s'oppose à ce qu'il faut bien considérer comme la fluidité des relations sociales prévalant dans une région marquée par le métissage biologique, les recompositions sociales imposées par la croissance démographique, en particulier celle du monde métis, la montée de la "pardocratie" et l'affirmation de la transgression comme mécanisme identitaire<sup>3</sup>. En contrepoint, l'évêque Mariano Martí, connu pour sa célèbre visite pastorale dans les années 1770, bien que tout aussi préoccupé par les phénomènes de déviances, tente d'en discerner le contexte. C'est d'ailleurs ce même prélat qui nous a laissé de précieuses descriptions quant au rôle joué par la musique dans son diocèse, aussi bien sous une forme religieuse que profane.
- 5 A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, dans une conjoncture propice au relâchement des (bonnes) mœurs et aux déviances en tous genres (dans l'ordre de la morale ou du contrôle de la *res publica*, si l'on considère la profusion des documents d'archives) l'évêque Francisco de Ibarra stigmatise la tendance de ses paroissiens à se divertir au moyen de la danse et de la musique, mettant à profit, soit le calendrier religieux, soit des célébrations autrement plus profanes. Avant lui,

dans les années soixante du XVIII<sup>e</sup> siècle, Diez Madroñero exigeait des fidèles qu'ils "fuient" les jeux, les danses, les discussions et débats publics, les banquets, les fêtes, les mascarades et autres spectacles profanes. Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, son successeur, Narciso Coll y Prat, voit dans le tremblement de terre de 1812 un châtime exemplaire infligé à ces pécheurs adeptes du libertinage, des corridas, du théâtre, de la danse, des ouvrages séditeux et autres revendications pré-indépendantistes, que le prélat considère pêle-mêle dans sa défense d'un ordre moral singulièrement remis en question<sup>4</sup>.

## La ville festive, ses "danses patriciennes" et autres "chimères"

- 6 La plupart des autorités locales, tant religieuses que civiles, devant cette dilution des "frontières" socio-ethniques et la montée en puissance du monde des métis/*pardos*, ne manquent pas d'exprimer leur préoccupation. Pastorales, *bandos de buen gobierno* — ainsi en 1806 — et règlements de quartier placés sous la responsabilité des *alcaldes de barrio*, *vecinos honrados* et autres capitaines de milices urbaines (milices blanches ou *de morenos*) visent à reprendre le contrôle de la chose publique, et à remédier aussi bien aux phénomènes de violence sociale que de "mauvaise vie" et autres diversions peu conformes à la morale chrétienne<sup>5</sup>. Le rôle joué par la fête dans la société locale n'en est que plus significatif, car constitutif de ces identités fractales que nous avons évoquées à propos du monde métis : ces identités renvoient en effet à des définitions extrêmement variées, et l'examen de la culture matérielle, de la vie quotidienne et des imaginaires permettent d'en appréhender plus aisément les déclinaisons symboliques.
- 7 Or, la fête définit un espace (fréquemment associé, dans ce cas précis, à la transgression) dans lequel les frontières socio-ethniques tendent précisément à se diluer. Elle possède également ses rythmes propres, quand bien même elle s'insérerait dans un calendrier de célébrations officielles ou liturgiques, particulièrement fréquentes à Caracas. Saints, neuvaines, octaves retiennent l'attention tout en occupant les corps. Des bals et feux d'artifice les accompagnent en effet, et ce, malgré la réticence si ce n'est l'opposition des autorités ecclésiastiques. La main-mise de l'Eglise sur les rythmes du quotidien, par le biais de la Sainte Congrégation des Rites Ecclésiastiques, et en un dense réseau de célébrations/processions et de cycles d'importance variable, qui excluait toute autre activités de la part des fidèles (y compris le travail, malgré quelques exceptions accordées sur ce point, notamment aux *curanderos* et meuniers), rencontre ici une résistance pas toujours formellement exprimée mais qui va s'accroissant avec le temps<sup>6</sup>. Il reste que, pour l'étranger de passage, comme Francisco Depons en 1806, peu de jours n'étaient pas agrémentées d'une célébration, et la dévotion se mêle constamment à la diversion :

"Los Españoles no conocen otras fiestas fuera de las señaladas por el calendario romano. En Caracas son tantas que, en realidad, en muy pocos días del año no se celebra la de algún Santo o Virgen. Se multiplican hasta lo infinito porque a casa fiesta la precede una novena, consagrada únicamente a las preces ; y la sigue una octava, durante la cual los fieles del barrio, y aun los del resto de la ciudad, mezclan las plegarias con diversiones públicas, como fuegos artificiales, música, bailes etc."

- 8 Entre l'épiphanie et les Cendres, le carnaval constituait l'occasion de déviances par excellence — avant l'austère recueillement de Carême, époque de confession et d'abstinence —, bien que les tavernes en tout genre aient eu une fâcheuse tendance à demeurer ouvertes en dépit de toutes les prohibitions et quelle que fût la fête concernée (une plus grande rigueur présidait en principe aux célébrations de Pâques, du Corpus et de l'Ascension). Mais en principe seulement : avant que la censure morale n'y mette un terme, il est bien connu que les célébrations du Corpus s'accompagnaient de *comedias*, y compris après le tremblement de terre de juin 1641. Dès 1687, et peu après avoir pris possession de sa charge, l'évêque Diego

de Baños y Sotomayor interdit la participation de femmes de couleur aux danses que l'on exécutait pendant la procession du Corpus, prohibition reprise dans les célèbres *Constituciones sinodales del Obispado de Venezuela y Santiagode León de Caracas* (1687):

"En muchas ciudades de este nuestro obispado está introducido, que en las Procesiones, no sólo del Corpus y su Octava, sino también en las de los santos Patronos, se hagan danzas de Mulatas, Negras, e Indias, con las quales se turba, e inquieta la Devoción, con que los fieles deben asistir en semejantes días. Y porque de ellas, y de los concursos que hacen, de noche, y de día, para los ensayos de dichas danzas, y de la solicitud, que ponen para salir vestidas en ellas, se siguen graves ofensas de Dios Nuestro Señor: Mandamos, S.S.A. so pena de ExcomunióN Mayor, que las dichas danzas de mulatas, negras e indias, no se hagan, ni permitan. Y exhortamos a las Justicias de su magestad, por lo que les toca, así lo manden a cumplir, y ejecutar"<sup>7</sup>.

- 9 La participation des gens de couleur, métis ou esclaves, est associée pour la plupart des prélats à des délits mineurs ou non (*borracheras*) commis à l'occasion de ces danses accompagnées de "cumanos y minas, tambores redondos y curbetas", ou encore de "chimbanguelles" (notamment lors de la Saint-Jean, vénéré tel une déité africaine, ou de la San Benito, et même lorsque les confréries de noirs et métis se chargent de l'organisation de ces célébrations) et d'une manière générale à l'esprit de rébellion, et plus encore quand on avance dans le temps. Ce sont alors les autorités de la province qui se préoccupent des "chimères" auxquelles sont susceptibles de se prêter indigènes et esclaves noirs, d'où un certain nombre d'interdiction qui fleurissent dans les "pueblos de indios" et autres lieux de réunion de ceux qui n'entraient pas dans la catégorie des "gentes de razón"<sup>8</sup>.
- 10 L'action du rigoriste évêque Diez Madroñero ne put limiter que très provisoirement l'attrait qu'exerçaient les réjouissances et dissipations carnavalesques sur ses ouailles : dès son départ en 1769, danses — *fandangos*, *contradanzas*, et même le menuet — et fêtes reprirent de plus belle, fréquentés par tous les *estamentos*, l'aristocratie *mantuana* en tête, mais aussi par les métis et les noirs. L'une des grandes diversions du moment consistait à se jeter des sucreries anisées au visage, notamment lors de danses. L'Intendant lui-même organisait des bals (José de Abalos) à cette occasion, ou encore le trésorier général, ou le gouverneur (ainsi don Manuel González y Torres de Navarra). Le prince de Broglie signale ainsi que, lors de l'élégante fête donnée chez le gouverneur, pas moins d'une centaine de menuets et *fandangos* furent exécutés, agrémentés de douceurs y compris ... de chocolat. La fin du XVIII<sup>e</sup> siècle est d'ailleurs considérée comme l'étape la plus productive de l'histoire de la musique coloniale vénézuélienne, qu'il s'agisse de musique sacrée/savante (de nombreux compositeurs et écoles sont recensés, dont celle du célèbre Padre Sojo, dite Escuela de Chacao, dont la plupart des musiciens étaient des mulâtres libres), ou aux tonalités plus locales<sup>9</sup>.
- 11 Quant au très rigide professeur de morale, proviseur et vicaire général, et commissaire du Saint-Office à Caracas, Gabriel Lindo, qui incitait les prêtres à "apartar el pueblo de las máscaras y desórdenes del carnaval", il dût s'incliner devant l'indulgence manifestée de toute évidence par d'autres prélats, désireux de réunir les croyants le dimanche lors d'un "concert de musique". Selon un principe constamment mis en œuvre dans la Nouveau Monde, la conversion ou le prêche mirent à profit les manifestations autres, fussent-elles idolâtriques, afin de ramener au bercail les âmes égarées. Il en était de même du théâtre, et notamment de ces dérivés des *autos sacramentales* censés là aussi édifier les esprits.
- 12 Les autorités civiles de la province (en particulier le Capitaine général ou l'Intendant) et le conseil municipale (*cabildo*), bien que directement impliqués dans ces réjouissances, surtout lorsque celles-ci revêtaient un caractère officiel (suivant sur ce point la *Recopilación de Leyes de las Indias*), n'étaient pas en reste. En 1789, le *cabildo caraqueño* se préoccupe du *Bando de Buen Gobierno*, s'inquiète de la participation notoire des femmes et des mendiants, de la fréquentation assidue des débits de boisson en tout genre, en particulier lors des offices religieux célébrés dans la cathédrale, de leur fréquentation par les femmes, de l'afflux de

mendiants, et des "conséquences pernicieuses" qui découlent de ces "mélanges" sociaux ou des deux sexes. Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, une demande émanant d'un *vecino* de Caracas; don Pedro José de Ochoteco, confirme a contrario les craintes suscitées dans l'ordre moral par la danse et la musique, eussent-elles pour théâtre des demeures privées. L'intéressé demanda s'adressa en effet au gouverneur don Manuel de Guevara dans les termes suivants (1802):

"Don Pedro Joseph de Ochoteco, vecino de esta ciudad con el debido respeto a V.S. digo: que he determinado en compañía de otros conocidos poner unos ensayos de contradanzas en mi casa que cita en la esquina que llaman de Mira Cielos, señaladamente los días de fiesta en la noche hasta las doce de ella, siendo las concurrentes, para mayor decencia y honestidad, las unas mujeres legítimas y las otras hijas y hermanas de los mismos concurrentes y para que tenga efecto, y que ninguno nos estorbe esta diversión, mediante a no resultar de ello perjuicio a vecino, ni otro particular: ocurro a la justificación de V.S. suplicándole se sirva concederme la competente licencia a continuación de éste para en caso de algún otro Juez me requiera por ella ponérsela de manifiesto"<sup>10</sup>.

13 La réponse du gouverneur ne manquait d'ailleurs pas d'intérêt dans la mesure où il précise que

"todas las diversiones como las que propone el interesado en unos verdaderos bailes para los cuales están establecidas reglas en los bandos de este gobierno, a las que no se puedan tratar ni hacer excepciones. Pero siempre que esta parte solvente las licencias necesarias no se le negarán o bien por el gobierno o por los respectivos magistrados que están autorizados para ello".

14 Dans le registre profane mais suivant fréquemment l'une de ces célébrations, et particulièrement prisées du public, les corridas font même l'objet d'une réclamation des "députés de la Casa de Misericordia" de Caracas, établissement charitable et de contrôle social, les représentants de l'établissement sollicitant des entrées à un tarif modéré<sup>11</sup>. La fête coloniale, qu'elle soit religieuse, civile, ou se situe dans un registre authentiquement profane de diversions en tout genre, s'avère, de fait, difficilement dissociable d'un ensemble de festivités ou de réjouissances : corridas (dans les villes d'importance, c'est-à-dire *ciudades* ou *villas*), mais aussi théâtre (quand existe un lieu de représentation), comédies des plus variées, spectacles de marionnettes, saltimbanques et autres cracheurs de feu accompagnent ces danses si répréhensibles aux yeux des gardiens de l'ordre moral et social. La musique y est omniprésente. Leur multiplication à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle explique que diverses tentatives soient faites afin d'en limiter les effets.

15 Les centres urbains de moindre importance sont tout aussi concernés par cette tendance. A Guanare, centre urbain de moyenne importance, situé à la limite du monde des *llanos*, le curé Benito Cebrián, commissaire du Saint-Office, vicaire et juge ecclésiastique du lieu, en précise les modalités en des termes caractéristique du rejet affiché des autorités morales, y compris lors de manifestations de ferveur collective spontanées. Pour stigmatiser ces pratiques déviantes, le prêtre s'appuie sur ce texte fondateur de l'ordre moral et des normes sociales que sont pour la *Capitanía General* les *Constituciones sinodales*, et plus encore lorsque le lieu en est quelque *pueblo de indios* ou *arrabal* de mauvaise fréquentation, et que l'obscurité en accompagnent les excès et autres *actos pecaminosos* que pourrait commettre la "multitud promiscual" des esclaves et métis, pourtant soumise à la surveillance — et à l'exemple — des "padres de familia" que sont censés être les blancs de l'aristocratie créole et plus particulièrement l'aristocratie créole des *mantuanos* :

"Por cuanto incumbe a la jurisdicción eclesiástica quitar todo motivo y ocasión y ofensas a Dios Nuestro Señor Jesucrito y daños espirituales de la República, que por experiencia lo son comedias, entremeses, coloquios y pandorgas, bailes, fandangos y danzas de la calidad que fueren, rosarios públicos de un sitio a otro en los campos y despoblados arrabales, y romerías en las casas particulares y algunas de las imágenes de santos que las suelen adornar, juegos de títeres y pruebas con pretexto de destreza, altares por temporadas del año en casas particulares con título de devoción algún santo que se celebra en la iglesia, y velorios de párvulos difuntos; en todo lo cual hay frecuentemente concurso de mujeres y hombres de todas familias que proceden, y a cada

paso se experimentan los inconvenientes de solicitaciones deshonestas, cleos impuros, raptos de mujeres, adulterios, incestos, fornicaciones, desafíos, quimeras y otras consecuencias perniciosas de que ha habido y hay repetidas quejas y denuncias en este juzgado, que pide el más pronto y eficaz remedio y reforma<sup>12</sup>.

## Fête religieuse, fête profane

- 16 Fête politique, fête religieuse, fête profane aussi : les minutes du *cabildo* retracent les différentes étapes de la proclamation et fournissent une liste exhaustive des festivités prévues, depuis la cérémonie à la cathédrale en présence des dignitaires ecclésiastique et des "titres de Castille" (comtes ou marquis), les défilés de cavalerie des milices, les pièces de théâtre, à proximité de la résidence du marquis de Mijares, sur le territoire de la paroisse d'Altagracia. De la municipalité (*Ayuntamiento*) dépendait en effet l'administration et le financement de ce théâtre fréquenté par la haute société *caraqueña*<sup>13</sup>.
- 17 Les danses populaires firent l'objet d'une moindre bienveillance de la part des uns et des autres : *saraos* et *fandangos*, *velorios* et *zoropo escobillado*, *tambor*, *gaitas* ou *carrizos*, *coja* et *seguidillas* étaient dûment répertoriées ... et condamnées voire diabolisées dans les pastorales des évêques. Le nom de *fandango* ou *fandanguillo* était d'ailleurs utilisé dans l'ensemble de l'Amérique coloniale. Il s'appliquait tantôt à la fête, tantôt à la danse et à la musique. C'est d'ailleurs le *fandango* qui recevra les noms les plus divers selon les pays. Isabel Aretz signale ainsi qu'au Venezuela, le terme renvoie en fait au *zoropo*, composition dans laquelle sont utilisées harpe et maracas, et celui de *zoropo* à des airs renvoyant plutôt au *golpe*, au *pasaje* ou au *seis corrido/por derecho*<sup>14</sup>. Suivant en cela le modèle de l'aristocratie *mantuana*, les classes populaires firent peu de cas des *bandos* et prohibitions diverses, que celles-ci émanent de l'Eglise ou du gouverneur de la province. En 1749, le gouverneur Luis Francisco de Castellanos apprend ainsi que "dans certaines villes et lieux de la Capitainerie générale du Venezuela, on prisait fort une danse nommée *zoropo escobillado*, "que por sus estremosos movimientos, desplantes, taconeos y otras suciedades que lo informan". Ladite danse avait provoqué l'ire de certaines personnes douées de raison ("personas de seso") tel le *teniente justicia* de la *villa* de Panaquire, devant un tel sacrilège. La danse en question était en effet pratiquée lors des veillées mortuaires, en une sorte d'hommage aux défunts. Ce qui motiva son interdiction par le gouverneur, qui brandit la menace de la "pena de verguenza pública" et de deux ans de baigne, l'enfermement des femmes dans ces institutions à la fois charitables et répressives qu'étaient les *hospitales*, et de deux mois d'emprisonnement pour les spectateurs, toutes peines qui pourraient être alourdies, suivant la décision des juges<sup>15</sup>.
- 18 Lorsque l'évêque Mariano Martí parvint dans le village de San Pedro, à proximité de Caracas, il apprit lui aussi que ce type de danses rencontrait la faveur des paroissiens, que ce soit de jour, ou de nuit. Y participaient hommes et femmes "con tan evidente riesgo de sus conciencias". Souhaitant "déraciner" cette coutume pernicieuse, il demanda aux curés de la paroisse de s'insurger contre ces danses, et d'inciter les "pères de famille" à interdire à leurs enfants de telles fréquentations:
- " ... clamar contra este pernicioso abuso de dichos bailes, de los cuales dijo un Santo Padre de la Iglesia, no eran otra cosa que un círculo cuyo centro es el Diablo, y las circunferencias sus Ministros".
- 19 L'évêque évoque également d'autres danses "indécentes" : les "bailes de tambor", que l'on pratiquait nuitamment dans un patio où se réunissaient hommes et femmes qui dansaient au rythme de tambours ; et les "gaitas" ou "carrizos", au cours desquels les uns et les autres se tenaient par la main ou par le cou<sup>16</sup>. Le vicaire de La Victoria était intervenu auprès du lieutenant de l'endroit afin d'en obtenir l'interdiction pure et simple. L'intéressé s'était contenté de répondre qu'il s'agissait là de "bailes patricios y que siempre se habían acostumbrado", motivant ainsi la plainte du vicaire auprès de l'évêque. Dans le village voisin de San Mateo, une

autre danse fut rapportée à Mariano Martí : la *gaita*, dont peu de "pères de famille" percevaient les dangers, d'autant qu'elle était le prétexte au "mélange" non seulement des deux sexes mais aussi de toutes les *castas* :

" ... formando una rueda van indistintamente asidas de las manos personas de ambos sexos y de todas castas de gentes de que resultan otros lamentables efectos, a que da mayor ocasión ejecutarse ducha danza más comunmente de noche".

- 20 Là encore, la visite pastorale fut l'occasion d'admonester les "pères de famille" et de punir quelques contrevenants de quelques journées de travail au bénéfice de l'église. L'aspect peut-être le plus controversé de ces pratiques demeure de toute évidence le métissage des genres, du sacré et du profane, et plus encore en milieu rural. Comme Mariano Martí le signalait fréquemment, célébrations religieuses, rosaires et autres veillées s'accompagnaient très fréquemment de fêtes dont la profanité, voire le caractère ouvertement irreligieux (selon les prélats), ne laisse pas de surprendre le pieux visiteur, comme ce fut le cas plus particulièrement hors de Caracas, ainsi à Guanare en 1778. L'évêque souhaitait d'ailleurs mettre un terme à ce "mépris des images saintes" et des "désordres" occasionnés par ces réunions festives:

"Hallándonos informados de que ne los campos se sacan de noche algunos rosarios públicos con concurso de hombres y que concluída esta función se deposita el estandarte de la Virgen alternativamente, ya en la casa de un vecino, ya en la de otro con la circunstancia de que su dueño haya de dar cena de los cantores y fandango a los hombres y mujeres que allí se han congregado: que asimismo en los campos se hacen velorios públicos y alguna imágen que tengan allí, en sus casas en el mismo modo y forma que las promesas y votos, se cumplen en las iglesias; que también se hacen velorios públicos así en el poblado como en lo despoblado con motivo de los párvulos difuntos con concurso de hombres y mujeres, músicos, baile, que igualmente se hacen velorios en las casas particulares por espacio de algunos días a algunos santos del nombre de sus dueños o de su devoción con iguales concursos de hombres y mujeres, música, baile, especialmente de noche; y finalmente que después de las correrías a caballo en los campos en los días de San Pedro, san Pablo y San Juan Evangelista se hacen convites de comidas y fandangos de noche y de día con concurso de gentes de ambos sexos en las casas particulares donde tienen puestos altares públicos y velan allí los santos tomando estos feligreses el motivo de esta devoción para fomento de sus profanidades, que es una especie de irreligiosidad, y una execrable irreverencia a los santos y a las funciones piadosas que los hacen servir de capa y pretexto o para torcidos fines y ofensas contra su Divina Magestad"<sup>17</sup>.

## L'évêque et la musique

- 21 Il est une caractéristique de la société locale que les voyageurs qui ont parcouru la province de Caracas n'ont pas manqué de souligner : le rôle et les usages de la musique dans les classes les plus diverses, mais aussi les aptitudes manifestées par des musiciens originaires des classes "populaires", et par conséquent, les croisements constants entre musique savante (*música culta*) et musique populaire, en d'autres termes cette "mésomusique" évoquée de nos jours par les musicologues<sup>18</sup>. Le raffinement des salons (*tertulias*) tenus par les "principales" ou aristocrates, en particulier les femmes — n'évoque-t-on pas les "neuf muses" pour qualifier les sœurs Aristiguieta — étaient en particulier bien connus. Le prince de Broglie évoquait ainsi les chants de ces amantes de la musique, accompagnées de guitares, harpes et clavecins, et dont le répertoire lui semblait très italien, ou ne manquaient pas de rappeler la péninsule, malgré l'existence de compositeurs *criollos*.
- 22 Des ouvrages très précis permettraient aux musiciens d'affiner leur technique : ainsi les *Reglas y advertencias generales que enseñan el modo de tañer todos los instrumentos mejores*, ou encore *Arte y modo para tañer el arpa*, que l'on trouve dans les bibliothèques aristocratiques des années 1780. Des maîtres de danse officiaient dans les demeures aristocratiques. A la fin du siècle, l'un des ouvrages les plus prisés sur la question était *el Arte de danzar a la francesa*. Les concerts donnés dans des maisons particulières n'étaient pas rares. De même les danses,

organisées lors de célébrations particulières, mais aussi sans motif précis. Tel fut le cas en 1760 — quand Carlos III devint roi — à San Sebastián de los Reyes : danses et contredanses, menuets, et feux d'artifice agrémentèrent la fête<sup>19</sup>.

23 Mais c'est à Caracas que les diversions musicales étaient les plus variées. Menuets, contredanses, fandangos accompagnés par des guitares, tambourins et castagnettes transformaient la fête en un "exercice vif, animé, passionné et même voluptueux", si l'on en croit les annotations du prince de Broglie. Les airs "importés" d'Europe coexistent avec des compositions inspirées du folklore local, si l'on considère les répertoires des genres recensés dans la province<sup>20</sup>.

24 Dans un autre registre, les savoirs musicaux des indiens et des esclaves retenaient également l'attention des observateurs. Dès la fin du XVIIe siècle, l'évêque don Diego de Baños y Sotomayor décrit la maestría avec laquelle l'un des trois indiens musiciens alors à son service exécute des œuvres musicales, y compris à l'occasion des fêtes du Saint Sacrement. A Santa Ana de Paraguaná, l'évêque Mariano Marti évoque en 1773 un autre indien tout aussi talentueux, José Gabriel Cayuabo, qui jouait de la harpe, du violon, de la voile, et chantait à l'église. L'évêque demanda même qu'une rémunération lui soit attribuée sur les aumônes reçues<sup>21</sup>.

25 A San Sebastián de los Reyes, un noir connu pour son habileté à interpréter le plain chant et à jouer de l'orgue officiait à l'église. Il était rémunéré à hauteur de deux cents pesos à l'année jusqu'au jour où, lors d'une rixe, Juan Faustino Díaz Ceinfuegos commit un homicide (février 1775). Emprisonné pendant deux ans, il se réfugia ensuite dans l'église, bénéficiant de l'immunité du lieu malgré une condamnation à dix ans de bague. Il continua d'y servir, faisant sonner les cloches (pour 50 pesos cette fois) et jouant de l'orgue à l'occasion. Le prêtre don Francisco Javier Sizo avait indiqué à cet égard à don Mariano Marti que, malgré les faits qui lui étaient reprochés, le musicien ne pouvait guère sortir gagner sa vie à l'extérieur, et qu'il était devenu indispensable à la bonne marche des offices religieux. L'évêque Mariano Marti confirma la protection (*amparo*) qui lui avait été conférée par le prêtre local, se contentant d'exiger que l'intéressé enseigne l'orgue à quelques apprentis musiciens<sup>22</sup>.

26 L'évêque Mariano Marti était d'ailleurs connu, non seulement pour la précision des descriptions de la province recueillies dans le cadre d'une visite pastorale qui ne dura pas moins de treize ans, de 1771 à 1784, et constitue par conséquent une source essentielle de l'histoire sociale et culturelle de la *Capitañía general*. Son intérêt pour la musique, en tout premier lieu la musique sacrée ou liturgique, les musiciens — parfois difficiles à engager, ce qui explique vraisemblablement le recours extrêmement fréquent à des musiciens de couleur, mulâtres ou métis, et la tolérance manifestée à leur égard lorsque ces derniers menaient une vie dissolue ou "mauvaise vie" — et les instruments, mais aussi pour les formes profanes de la diversion — bien que pour des raisons opposées — est manifeste. De même ses réticences devant l'irruption du profane dans les représentations sacrées, qu'il s'agisse de musique ou de théâtre "mineur", particulièrement marquées dans le cas de diversions populaires<sup>23</sup>.

## La transgression par la musique

27 Plus que les conflits d'ordre politique qui opposent fréquemment les élites locales lors des diverses célébrations (pour des questions de préséances), ce sont en fait les comportements de "ceux d'en bas" qui sont assimilés de fait à une transgression de l'ordre établi, même si certains éléments de l'aristocratie *mantuana* (les femmes en particulier) jouent également le rôle de vecteur de ces attitudes allant à l'encontre des bonnes mœurs. La fréquence des dénonciations relevées à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle est de toute évidence une donnée essentielle qu'il convient cependant de rapporter à la croissance démographique de ce groupe de déviants en puissance que constitue au premier chef la population noire, esclaves en tête. Y participe également cette foule des métis ou *pardos* qui acquiert à la fin du siècle un poids numérique décisif mais

également une respectabilité, un pouvoir économique, social voire intellectuel que les élites locales ne peuvent plus ignorer. Nous avons eu l'occasion d'aborder la question de cette quête et de cette recherche identitaire du monde métis, de sa reproduction paradoxale du modèle aristocratique et pas seulement dans l'ordre du discours, et par conséquent l'extrême fluidité des frontières du social dans le contexte colonial de cette fin de siècle. En tant qu'espace ouvert et mobile, la fête se prête plus que toute autre manifestation de sociabilité de ce monde d'Ancien Régime peut-être, à ces transgressions, voire à ces inversions plus ou moins ritualisées et répétitives qui provoquent l'inquiétude des élites locales<sup>24</sup>.

28 L'évêque Mariano Marti ne manqua pas, dans sa visite pastorale, de mettre en rapport transgressions diverses et caractère populaire des fêtes, voire les origines "identitaires" et même — à l'occasion — les glissements idolâtriques occasionnés par celles-ci. En juin 1781, soucieux de la "santé spirituelle et temporelle" de ses ouailles, en particulier des indiens prompts aux *borracheras*, il souligne, lors de son passage dans les vallées d'Aragua et plus particulièrement au *pueblo* de San Mateo,

"... el ningún celo y cuidado de algunos padres de familia en contener a los hijos, hijas y domésticos permitiéndoles antes bien disimulándoles su concurrencia a cierta danza que llaman Gaita, en que formando una rueda va indistintamente asidas de las manos personas de ambos sexos, a que da mayor ocasión ejecutarse dicha danza más comúnmente de noche, cediendo todo en grave deservicio y ofensa de Dios nuestro Señor".

29 Quelques années auparavant (1772), toujours dans le cadre de sa visite pastorale, et soucieux de faire respecter ce texte fondateur de la morale *criolla* que sont les *Constituciones sinodales*, il s'était longuement penché sur le cas des danses, *bailes*, *saraos* diables dansants, autres danses tout aussi suggestives comme les *bailes de tambor*, *danzas de monos*, ou *fandangos* appréciés des deux sexes, en un mot, l'"abus pernicieux de ces danses" et les "abominables pratiques" et la promiscuité qui en résultaient, et le rôle en principe dévolu aux *padres de familia* dans l'observance de la morale chrétienne, bien que les "personnes de distinction", à Caracas, Puerto Cabello, ou Maracaibo pour ne citer que ces trois villes, se soient tout autant prêtées aux jeux de la séduction — publique et par conséquent hautement condamnable — des contredanses et autres *seguidillas*. A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, ce type de transgression s'affiche désormais sans réticence aucune, et nul d'y trouve à redire, si ce n'est les gardiens d'une foi idéalisée dans sa forme et dans son contenu<sup>25</sup>.

30 Comme l'indiquera Ibarra quelques années plus tard, c'est en fait le mélange des genres et des couleurs (" la mezcla de clases") qui suscite la peur, en d'autres termes cette rupture des frontières relationnelles qui affaiblit durablement les hiérarchies sociales coloniales. Dans cet univers aux contours désormais fluctuants, les femmes — de l'esclave à l'aristocrate — occupent une place de choix en tant que stratèges d'une transgression à la fois vestimentaire et morale, et figures sataniques par excellence. La mentalité "obsidionnelle" évoquée par Jean Delumeau participe de cette tradition chrétienne hautement défavorable à la gent féminine. La condamnation de Francisco de Ibarra va bien au-delà de la dénonciation de la corruption des mœurs, de la pratique des *saraos*, *contradanzas* et *bailecillos* que le prélat dénonce avec ferveur et "dont le démon est l'inventeur", et s'inscrit à cet égard dans une tradition judéo-chrétienne déterministe qui fait de la femme un agent de la volonté satanique, en une confusion exemplaire entre vie laïque, sexualité et péché. Eve et Satan se rejoignent de ce fait et tout particulièrement dans la fête, tout à la fois lieu, espace et moment de licence, et expression achevée de la décadence et des dangers — intérieurs et extérieurs, imaginaires ou réels — que connaîtrait alors la province de Caracas ...

"... a la verdad no podemos disimularlo y a pesar de la vergüenza y las lágrimas que nos cuesta referirlo, la inmodestia de muchos de vosotros ofende nuestros ojos, y escandaliza bastante a los piadosos, a los inocentes, y a los penitentes, dejando otras abominaciones pésimas a que ha conducido a muchos la corrupción de costumbres, de que no se ve libre ni la doncella más

recatada, ni tal vez la casada o viuda más honesta, dejando que en este mismo sexo en quien la naturaleza destiló el pudor ya se advierte la libertad y la incitación de ella misma a la impureza. El público se lastima y ve con vergüenza un aire inhonesto y provocativo en los trajes, en el decoro, estos públicos enlaces de brazos de ambos sexos, en las concurrencias de las comedias, en las expresiones cariñosas, en las ideas y sentimientos puramente mundanos y deliciosos de que están poseídos, viendo lo menos con indiferencia las cosas santas o haciéndolas por ceremonia y con más escándalo por su inmodestia en las Iglesias, o tan presto en el Templo como en la comedia, en el Altar que en el baile, y en la misma profanidad y trato licencioso. Tenemos justísimamente hijos muy amados que nos hace temblar y debéis vosotros temerlo mucho más que la guerra intimada por la Nación Inglesa, no sea ya una amenaza y amago de la ira de Dios, no lo han sido la peste y la hambre, sino que a proporción de nuestra resistencia, de nuestro olvido de Dios y de nuestro atrevimiento en continuar con más ardor y más gala nuestros delitos, sea también el golpe que descargue el brazo poderoso del Altísimo, y que para refrenarnos ya que no ha sido bastante su bondad tome su causa la Divina Justicia"<sup>26</sup>.

31 Dans une autre admonestation à ses paroissiens et aux nombreuses brebis égarées de la capitale (octobre 1803), l'évêque Ibarra réitère ses avertissements et condamnations, s'attachant plus particulièrement aux apparences que revêt l'intervention des forces du mal y compris dans les lieux de prières. Le paraître et ses corollaires, le goût du luxe, la lascivité et l'oubli de la modestie chrétienne, se transforment en un véritable langage de la perversion dont les femmes sont, là encore, les vecteurs principaux et la musique l'un des véhicules<sup>27</sup>. Quelques années plus tard, la croisade spirituelle aux accents apocalyptiques de celui qui est devenu le premier archevêque de Caracas, dénonce les nombreux maux —d'ordre à la fois moral et politique — qui affligent la province et fustige la diversion sous ses multiples aspects (mars 1806). Châtiments, déluge et pénitence attendent les contrevenants :

"Es el uno de estos males un traje inmodesto, lascivo e incitativo, sin que se dejan ver en estas calles, y aun en estos templos, gran parte de las mujeres: sería increíble aun a los turcos, Moros y otras Naciones paganas, si se les refiriese que en una Ciudad Católica han tomado las mujeres cristianas el impuro traje de sus públicas ramerías (...). El palparse, abrazarse, besarse, enlazarse y de diversos modos unirse, estrecharse y rozarse cuerpo con cuerpo, carne con carne, vestido con vestido entre hombres y mujeres, mozos y mozas, y aun ancianos y ancianas a vista, ciencia, y consentimiento de Padres y Madres, de Señores y Señoras, o ejecutándolo por sí, o consinténdolo a sus hijos e hijas, criados y criadas, ningún racional habrá llegado a conceptuar que en algún tiempo se permitiese. ¿Y no es esto mismo lo que se está haciendo y permitiendo en esta Ciudad en estas danzas, contradanzas y bailecillos que actualmente se practican? ¡O infeliz Provincia de Caracas, pues en ti ha plantado ya el Demonio Asmodeo la pública deshonestidad encubierto su honor a pretexto de esos bailes! ¡O desdichados moradores a quiénes amenaza la ira del Omnipresente con tanta desvergüenza ofendido! Si solo el baile entre hombres y mujeres, sin aquellas formidables circunstancias, ha sido declarado peste de las Almas, destrucción de la probidad y honestidad Rompimiento de la vergüenza. Pompa de Satanás. Junta llena de gran iniquidad causativa de torpezas. Maestra de toda maldad Invención del Diablo subrogada en suplemento de la idolatría. ¿Qué dirían estos Santos si hubiesen imaginado las contradanzas y bailecillos que de presente aquí se practican? Es el demonio su inventor, como lo advirtió San Efreem desde el cuarto siglo de la era cristiana. Este astuto enemigo es el que dispone su son, figura y canto, mudándola con tanta frecuencia que no hay año en que no salga nuevo baile. y ¿sabeis cuál es su fin? Es, o infelices hombres y mujeres, para divertirnos los espantos de la muerte, la terribilidad del juicio, y los horrores del infierno. Es ¡O estupenda ingratitud! para haceros olvidar y aun despreciar el inestimable beneficio de la Pasión de Jesu Cristo. A esto conspira tan continua mutación, para que estos desdichados discípulos, y discípulas del mismo Lucifer, transformados en demonios, estén en continuo movimiento, siempre aprendiendo nuevo canto, nuevo son y nuevas figuras. Pero ya ha llegado su introducción a tanta deformidad, que de presente en esta infeliz Provincia, ha hecho en público establecimiento de acciones deshonestidades en las contradanzas y bailes actuales, donde roto el velo de la natural vergüenza de las mujeres, que podemos esperar, cuando San Juan Climaco conceptuó, que llegado este caso ninguno podría aliviarse.

(...) Los males que lloramos, son la pública escandalosa propagación de los pecados torpes en el impuro traje de las mujeres y en los bailes lascivos; ambos están en un extremo que parece toca, o

está por tocar en aquel mismo que vio Dios a los hombres, cuando demostró su enojo con la terrible expresión de pesarle haberlos criado, y su furor en el terribilísimo castigo del Diluvio universal ...y otros posteriores que ha hecho por la pública deshonestidad en todos tiempos y lugares aun en esta misma América. Y en esta nuestra Provincia ha ido manifestando su enojo la Divina Justicia, al paso que se han ido propagando aquellos males. Acordaos de la sequedad del año antepasado y de los incendios que se siguieron, que nos obligaron a tantas rogativas públicas. Acórdaos también de la peste que poco después destruyó tanta gente, y os hizo ocurrir compungidos a implorar el favor del Cielo, y pues al mismo tiempo que debía demostrarse la gratitud a los beneficios que se han recibido de la Divina Misericordia, se ha visto haberse desvergonzado más las mujeres en sus trajes y establecidos con ceremonias más impuras los bailes y contradanzas. Debemos llenos de sumo temor esperar, si no se remedian estos males, que justamente irritado el Omnipotente, descargue por último en esta Provincia un severo castigo, en que seamos todos comprendidos, unos por sus iniquidades, y otros porque no las corrigieron. Por tanto, nos urge duplicar nuestras Oraciones al Cielo sin intermisión. (...)

Ya vosotros nuestros amados hermanos Sacerdotes estrechamente os mandamos conforme a la preocupación hecha por el Apóstol San Pablo a la Iglesia de Corinto, y a su discípulo San Timoteo y a lo mandado en los Sagrados Canones; que si alguna mujer viniere a las Iglesias descubierta la cabeza totalmente, o con alguna parte descubierta de sus pechos, o alguna otra parte de las que debe tener cubiertas en su cuerpo, no le administréis Sacramento alguno, como indigna públicamente de su recepción, procediendo en esto con prudencia y disimulo, llenos de aquella compasiva caridad, que dulcemente corrige sin estrépito de voces, sin palabras injuriosas, y sin nota de la corrección, considerándonos como dice el Apóstol a nosotros mismos, de otro modo delincuentes, sobre que os hacemos el más eficaz encargo a fin de que no se empeore el mal con los sentimientos y querellas, si bien que esperamos no llegue jamás este caso, pues estamos persuadidos que con estas nuestras Pastorales moniciones, ninguna mujer Cristiana será contraventora a ellas, ni tampoco a lo que dejamos ordenado en cuanto a los bailes, sino que más bien cooperarán a la reforma aquellas que por su noble calidad o edad están en la mayor obligación de dar buen ejemplo; y mucho más los Padres de familias, en virtud de que más estrechamente les incumbe."

32 Dans une société où la culture des apparences trouve à s'exprimer dans les dénominations données aux représentants des groupes sociaux dominants, l'aristocratie *mantuana*, l'étude des mentalités et représentations, et plus encore des *sensibilités* permet de discerner l'une des évolutions majeures du XVIII<sup>e</sup> siècle vénézuélien, tout du moins dans sa version urbaine. Le passage de la sphère de la vie privée à un espace public, et ce, pour des "catégories" socio-ethniques précédemment exclues des formes traditionnelles de la représentation — au sens politique du terme — et du paraître. Ainsi les femmes de toutes classes s'affichent-elles délibérément, dans les conditions stigmatisées par le rigoriste Ibarra, situation qui ne manque pas d'avoir des répercussions sur la vie "républicaine" au XIX<sup>e</sup> siècle. Ces usages revendicatifs de la fête correspondent en effet à deux types de lectures : d'une part, l'action individuelle, que l'on retrouvera dans la rhétorique, plus ou moins influencée par des comportements collectifs juridiquement assumés (revendications explicites des *pardos*), et d'autre part, sa fonction spécifique, créatrice d'un univers de transgressions — car d'extériorisations — mais aussi de transactions et accommodements<sup>28</sup>.

33 De sorte que se trouve remise en question tout un ensemble de normes sociales et morales, et tout particulièrement la faculté de dire, de désigner, sur un terrain tout aussi bien matériel que symbolique, ce qu'il convient d'être ou de faire, faculté précédemment dévolues aux détenteurs du pouvoir normatif, juges ecclésiastiques ou civils : ainsi les représentants de l'aristocratie blanche mise en exergue dans l'expression communément admise de "pères de famille". Ce mélange des cultures fondé sur la relativisation des espaces du pouvoir colonial facilite la "porosité urbaine", phénomène qui dépasse certes, et de loin, les frontières du "culturel". La relativisation des enjeux institutionnels et des formes de pouvoir, en d'autres termes cette remise en question des légitimités traditionnelles, va de pair avec une plus grande autonomie des acteurs sociaux visés dans les libelles moralisateurs de la fin du siècle — esclaves, métis, femmes, une autonomie dont le fondement est par ailleurs économique.

34 Les pratiques culturelles métisses que nous avons évoquées impliquent enfin un écart, si ce n'est un déplacement des caractérisations usuelles et des discours stylisés, et une reconstruction *in situ* des catégories de la perception et de la représentation de cadres sociaux, voire des formes de l'altérité en cette veille de l'Indépendance riche en bouleversements identitaires, qu'ils soient sociaux et culturels précisément, ou plus ouvertement politiques<sup>29</sup>.

---

**Notas**

1 Arlette Farge, "Penser et définir l'événement en histoire", in *Terrain*, "Qu'est-ce qu'un événement?", n°38, 2002, pp. 69-78.

2 Robert Muchembled, *Une histoire du diable XIIe-XXe siècle*, Paris, Seuil, 2000, *passim*.

3 Frédérique Langue, "La pardocratie ou l'itinéraire d'une "classe dangereuse" dans le Venezuela des XVIIIe et XIXe siècles", *Caravelle*, n°67, 1997, pp. 57-72. Consultable dans la revue électronique *Nuevo Mundo Mundos Nuevos* <http://nuevomundo.revues.org> rubrique "BAC".

4 La plupart des indications relatives au gouvernement spirituel de Francisco de Ibarra sont tirées de notre article, accompagné d'une sélection de textes, "De moralista a arbitrista: Don Francisco de Ibarra, obispo de Venezuela (1798-1806)", *Historiografía y Bibliografía americanistas, suplemento del Anuario de Estudios Americanos*, Séville, n°1, 1992, pp. 55-84 ; Narciso Coll y Prat, Narciso, *Memoriales sobre la Independencia de Venezuela*, Caracas, A.N.H., 1960, p. 126. Sur les catastrophes naturelles perçus comme des châtements divins, voir Mary del Piores, *O Mal sobre a Terra. Uma história do terremoto de Lisboa*, Rio de Janeiro, Topbooks Editora, 2003, pp. 109 ss, 182 ss.

5 Nous renvoyons sur ce dernier point à l'excellente synthèse de Santiago-Gerardo Suarez, *Las milicias. Instituciones militares hispanoamericanas*, Caracas, Academia Nacional de la Historia, 1984, Coll. "Fuentes para la Historia Colonial de Venezuela" n°171 ; Frédérique Langue, "La pardocratie ou l'itinéraire d'une "classe dangereuse" dans le Venezuela des XVIIIe et XIXe siècles", *Op. cit.* Sur les vocations de la fête en Amérique espagnole et particulièrement en Nouvelle-Espagne : Juan Pedro Viqueira, *¿Relajados o reprimidos? Diversiones públicas y vida social en la ciudad de México durante el Siglo de las Luces*, México, FCE, 1987. Un exemple de contrôle social au Venezuela et d'interdiction d'une manifestation collective de ce type dans le *pueblo de indios* de San Mateo: Frédérique Langue, "Diversiones y devoción popular en Venezuela colonial. Fiesta en San Mateo (1804)", *Tiempo y Espacio* (Instituto Pedagógico de Caracas) n°20, julio-diciembre de 1993, pp. 33-42.

6 Katty Solórzano, *Se hizo seña. Medición y percepción del tiempo en el siglo XVIII caraqueño*, Caracas, Editorial Planeta, 1998, pp. 166-192. Cet ouvrage recense en particulier les fêtes urbaines à partir des *Constituciones sinodales* de l'évêque Baños y Sotomayor (1687) et des *Fiestas de tabla* de Oviedo y Baños (1710).

7 Cité par C. Duarte, *Idem*, pp. 345-346.

8 Miguel Acosta Saignes, *Vida de los esclavos negros en Venezuela*, Valencia, Vadell Hermanos editores, 1984, pp. 215-225.

9 F. Langue, "Les identités fractales ...", *Idem*. Gérard Behague, *La música en América Latina*, Caracas, Monte Avila Editores, 1983, pp. 54-56.

10 Francisco Depons, *Viaje a la parte oriental de Tierra firme en la América Meridional*, Caracas, Banco Central de Venezuela, 1960, tome 2, p. 148 ; ANH, Collection L. Villanueva, II parte, doc. 42 : documents relatifs à "la orden del Pbro. Gabriel Lindo a los sacerdotes para apartar al pueblo de los desórdenes del carnaval", Caracas, 14/2/1788. Archivo del Consejo Municipal de Caracas (ACM), Libros de cabildo : junta ordinaria del 19/1/1789, f°12 ; sur la diffusion des boissons alcoolisées et les rituels de consommation : Frédérique Langue, "Libations et repentirs. Du bon usage des boissons alcoolisées dans le Vénézuéla colonial", *Espaces Caraïbes*, Université des Antilles-Guyane, Pointe-à-Pitre, n°2, 1994, pp. 199-214. Extrait de la demande de P.J. de Ochoteco cité par C. Duarte, *Idem*, p. 269.

- 11 ACM, 1790, libros de cabildo : 11/1/90, f°42 v°. Nous avons évoqué le rôle de cette institution, ses implications en terme d'assistance mais aussi de contrôle social dans : "Desterrar el vicio y serenar las conciencias. Mendicidad y pobreza en la Caracas del siglo XVIII", *Revista de Indias*, vol. LIV, núm. 201, 1994, pp. 355-381.
- 12 Leonardo Azparren Gimenez, *Documentos para la historia del teatro en Venezuela. Siglos XVI, XVII y XVIII*, Caracas, Monte Avila Editores, 1996, pp. 165-168. Elías Pino Iturrieta, *Contra lujuria, castidad*, Caracas, Alfaldil Ediciones, 1992, cap. I ; se reporter pour des études de cas à l'ouvrage coordonné par le même auteur : *Quimeras de amor, honor y pecado en el siglo XVIII venezolano*, Caracas, Planeta, 1994 ; sur le rôle dévolu aux "padres de familia", voir l'art. 343, vol. II, p. 144, des *Constituciones Sinodales*, dans Manuel Gutierrez de Arce, *El Sínodo diocesano de Santiago de León de Caracas de 1687. Valoración canónica del regio placet a las constituciones sinodales indianas*, Caracas, Academia Nacional de la Historia, 1975, coll. "Fuentes para la Historia colonial de Venezuela" 124-125.
- 13 ACM, 1790, Libros de cabildo : 4/5/90 f°89 ss.; 12/12/90, f°80 ss.
- 14 Isabel Aretz, *Síntesis de la etnomúsica en América Latina*, Caracas, Monte Avila Editores, 1980, p. 31.
- 15 Cité par C. Duarte, *Idem*, p. 275.
- 16 Pour une description exhaustive de ces rythmes qui existent toujours aujourd'hui, voir Luis Felipe Ramon y Rivera, *La música folclórica de Venezuela*, Caracas, Monte Avila Editores, &969.
- 17 M. Marti, *Idem, Libro personal*, p. 223, 363 ; *Providencias*, p. 289.
- 18 José Penin, "Música popular de masas, de medios, urbana o mesomúsica venezolana", *Latin American Music Review*, 24.1 (2003), pp. 62-94.
- 19 Francisco de Solano, "Nivel cultural, teatro y diversiones colectivas en las ciudades de Venezuela colonial", *Boletín de la Academia Nacional de la Historia*, Caracas, 1976, n°233, p. 88.
- 20 Isabel Aretz, *Op. cit.*, pp. 29 et ss.
- 21 Carlos Duarte, *La vida cotidiana en Venezuela durante el período hispánico*, Caracas, Fundación Cisneros, 2001, tomo I, pp. 262-263. Mariano Marti, *Documentos relativos a su visita pastoral de al diócesis de Caracas, 1771-1784*, Caracas, ANH, 1969, col. *Fuentes para la Historia de Venezuela Colonial*, vols. 95-96 : Libro personal, p. 91.
- 22 *Idem*, p. 542. C. Duarte, *Idem*, p. 265.
- 23 Un résumé des apports de la visita à l'historiographie musicale du Venezuela dans : Mariantonia Palacios, "La visita pastoral del Obispo Mariano Martí a la Diócesis de caracas y Venezuela, un documento fundamental para la historiografía musical venezolana", *Revista Musical* (Sociedad Venezolana de Musicología), Caracas, enero-marzo 2003, n°6. Walter Guido, "El teatro menor en Venezuela", *Revista Musical* (Sociedad venezolana de Musicología), julio-septiembre 2003, n°8. Cette publication peut être consultée à l'adresse suivante : <http://www.musicologiavenezolana.com>
- 24 "El honor es una pasión honrosa. Vivencias femeninas e imaginario criollo en Venezuela colonial", in *Anuario de Estudios Bolivarianos*, Caracas, Universidad Simón Bolívar, Año VII, n)s 7-8, 1998-1999, pp. 151-168.
- 25 *Documentos relativos a su visita pastoral de la Diócesis de Caracas (1771-1784)*, Caracas, Academia Nacional de la Historia, 1989, tomo V, *Providencias*, pp. 363-367. Des exemples de ces fêtes mentionnées par Mariano Marti et désormais bien connues des spécialistes, du moins pour cette période de visite du diocèse, dans : José Angel Rodriguez, *Babilonia de pecados*, Caracas, Alfadil Ediones/FHE-UCV, 1998, pp. 143-160. Sur le thème de la dévotion populaire, voir notre article "Diversiones y devoción popular en Venezuela colonial. Fiesta en San Mateo (1804)", *Tiempo y Espacio*, Caracas, UPEL, 1993, n°20, pp. 33-42.
- 26 Les références et textes de Francisco de Ibarra sont tirées de notre article "De moralista a arbitrista ...", *Op. cit.*
- 27 Nous avons abordé ces aspects dans : "La fête travestie. Diversion et passions dans le Venezuela colonial", *Caravelle*, n°73, 1999, pp. 95-110.

28 Un panorama de ces usages et pratiques dans notre ouvrage : *Aristócratas, honor y subversión en la Venezuela del siglo XVIII*, Caracas, Academia Nacional de la Historia, 2000.

29 Voir Elias Pino Iturrieta, "¿Hasta dónde llegaremos en esto de la belleza? Agraciadas y desgraciadas en Venezuela republicana", *Caravelle*, 1996, n°66, reproduit dans *Ideas y mentalidades de Venezuela*, Caracas, Academia Nacional de la Historia, 1998, Estudios Monográficos y Ensayos, n° 179, pp. 179 et ss. Simona Cerrutti, "La construction des catégories sociales", *Passés recomposés. Champs et chantiers de l'histoire, Autrement*, n°150-151, enero 1995, pp. 224-242 ; Arlette Farge, "Proximités pensables et inégalités flagrantes. Paris, XVIIIe siècle", in A. Farge, C. Dauphin (coord.), *De la violence et des femmes*, Paris, Albin Michel, 1997, pp. 73 et ss. Serge Gruzinski, *La pensée métisse*, Paris, Fayard, 1999. Roger Chartier, *Au bord de la falaise. L'histoire entre certitudes et inquiétude*, Paris, Albin Michel, 1998, pp. 83-84.

---

### **Para citar este artículo**

Referencia electrónica

Frédérique Langue, « Quand le diable mène la danse », *Nuevo Mundo Mundos Nuevos* [En línea], Debates, 2006, Puesto en línea el 03 février 2006. URL : <http://nuevomundo.revues.org/index1786.html>

---

**Frédérique Langue**  
CNRS

---

### **Licencia**

© Tous droits réservés

---

### **Résumé / Resumen**

Cet article examine l'expression des métissages culturels dans un contexte de particulière fluidité sociale, le Venezuela du XVIII<sup>e</sup> siècle. La musique — qu'elle soit savante, sacrée, ou populaire — et son corollaire, la fête, et tout spécialement dans sa version urbaine, sont en effet l'occasion de transgresser normes morales et pratiques sociales et d'initier des sensibilités nouvelles. Or ce processus se déroule dans une société certes métissée mais marquée d'un bout à l'autre de l'échelle sociale par un modèle culturel particulièrement prégnant : celui de l'aristocratie *mantuana*.

**Mots clés :** Venezuela, sensibilités, Musique, métis, métissage culturel

Este artículo contempla la expresión de los mestizajes culturales en un contexto de especial fluidez social, la Venezuela del siglo XVIII. La música, ya sea patricia, sagrada, o bien popular, y su corolario festivo, particularmente en su vertiente urbana, posibilitan la transgresión tanto de las normas morales como de las prácticas sociales, a la par que se van iniciando sensibilidades nuevas. Este proceso se está desarrollando además en una sociedad mestiza, influenciada en todos sus estratos por el modelo cultural de la llamada aristocracia mantuana.

**Palabras claves :** Música, mestizaje cultural, sensibilidades, mestizo

**Licence portant sur le document :** © Tous droits réservés

---